



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 03 JUILLET 2025

PRESENTS : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mmes LANG – GAUDIN HENAFF – SERRANO – M LECHAUVE – Mme LE GALLOU – MM GOURON – CHAUMONT – Mme LEMELIN – M CHEVALLIER – Mmes TIBERGHEN – BERTRAND

ABSENTS EXCUSES : M JOJON Jean-Claude a donné pouvoir à Mme POULAIN Véronique – M METAIS Jean-Michel a donné pouvoir à M MORIN Jean-Michel, Mme CORTET Trinité a donné pouvoir à M CHAILLOU Michel, M DENIS Alain a donné pouvoir à Mme LEMELIN Arlette

SECRETAIRE : Madame LANG Valérie

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers présents, s'il peut être exceptionnellement

▪ supprimé un point, à savoir :

- Point 6 : Avenant n° 1 Travaux de rénovation thermique Ecole des Petits Lot 08 – Peinture.

En effet, l'engagement des travaux lui permet de pouvoir prendre une décision du Maire suivie d'un bon de commande pour travaux complémentaires.

▪ ajouté un point, à savoir :

- Point 7 : Remboursement de frais de visite médicale pour le renouvellement de permis poids lourds.

L'assemblée donne son accord.

Ensuite, il laisse la parole à une administrée venue exposer son problème de véhicules/tracteurs de plus de 3.5 tonnes qui, coincés à l'angle de la route de Dammarie/rue des Murs de Ville, abîment régulièrement sa propriété.

Monsieur le Maire informe l'administrée qu'il est conscient du réel problème, dû certainement, depuis quelques années, aux GPS qui envoient systématiquement les poids lourds dans cette rue et qu'il fera tout son possible pour le résoudre. Il indique un marquage au sol avec interdiction de tourner à gauche, une mise en place de la caméra mobile + installation de panneaux clignotants.

Début du Conseil Municipal à 19 h 20.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025_D035 ACQUISITION PLATEAU TECHNIQUE DU CABINET DENTAIRE INSTALLE A LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE BONNY-SUR-LOIRE (Annule et remplace la délibération n° 2025_D010 du 20 mars 2025)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 1 (Une) voix CONTRE, 0 (Zéro) ABSTENTION,

- DECIDE d'acquérir le plateau technique du cabinet dentaire de Monsieur FREGEAL Vincent, domicilié à BELLEVILLE-SUR-LOIRE, 6 rue du Champ Potot, moyennant un prix de 20 000 € TTC (Vingt mille euros),
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la Commune de Bonny-sur-Loire en l'étude de Maître CAUQUY Philippe, notaire à BONNY-SUR-LOIRE (45420), ZA La Champagne. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la Commune de Bonny-sur-Loire, qui s'y engage expressément,
- INDIQUE que le règlement de la dépense sera imputé à l'article 2188, comptabilité M57,
- INDIQUE que les crédits budgétaires sont prévus dans le budget principal 2025 de la Commune.

2025_D036 MOTION CONTRE LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) D'ETAT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 0 (Zéro) voix CONTRE, 1 (Une) ABSTENTION,

- REFUSE catégoriquement la création d'un Etablissement Public foncier d'Etat sur le territoire de la région Centre-Val de Loire,
- REFUSE tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local,
- DEMANDE de faire respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur de l'attractivité de leurs territoires avec le soutien de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
- DEMANDE de respecter le principe de libre administration des collectivités locales,
- AFFIRME que l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels.

2025_D037 CESSION PARCELLES CADASTREES ZP 424, ZP 426, ZP 428, ZP 430, ZP 432 & ZP 434 APPARTENANT A LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 1 (Une) voix CONTRE, 0 (Zéro) ABSTENTION,

- DECIDE de céder 3 500 à 4 000 m² proches du rond-point des parcelles cadastrées ZP 424, ZP 426, ZP 428, ZP 430, ZP 432 & ZP 434, lieudit « Les Evats » à la Société McDonald's France, domiciliée à GUYANCOURT (78045), 1 rue Gustave Eiffel, moyennant la somme de 7 € (SEPT EUROS) net du m²,
- EXIGE une clause de non concurrence à 0 (zéro) km, rédigée dans l'acte notarié,
- FORMALISERA la cession seulement si la Société McDonald's France prend en charge le bornage des terrains et leur viabilisation (assainissement, eau potable, électricité, gaz, Télécom... tout raccordement aux réseaux existants y compris le déboisement des parcelles concernées),
- AUTORISE le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT,
- AUTORISE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur, en l'Office de Maître CAUQUY Philippe, notaire à BONNY-SUR-LOIRE. L'ensemble des droits, frais et taxes est à la charge exclusive de l'acquéreur, qui s'y engage expressément.

2025_D038 AVENANT N°1 MAPA TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DES PETITS – LOT 05 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord au choix de la Commission Travaux, réunie le 05 mars 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du présent avenant et tous les documents s'y rapportant,
- INFORME que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, section investissement, article 231, comptabilité M57.

2025_D039 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DUGUE AU PROFIT DE LA POSTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite de la salle DUGUE au profit de la Poste pour la pause déjeuner de ses facteurs jusqu'au 31 décembre 2027, convention renouvelable par reconduction expresse de la commune de Bonny-sur-Loire.

2025_D040 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VISITE MEDICALE POUR LE RENOUVELLEMENT DE PERMIS POIDS LOURDS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le remboursement à l'agent concerné de la somme avancée dans le cadre de sa visite médicale obligatoire du renouvellement de l'autorisation de conduite des véhicules poids lourds,
- APPROUVE, d'une manière générale, le remboursement de la visite médicale obligatoire dans le cadre du renouvellement du permis poids lourds aux agents territoriaux, stagiaires, titulaires ou contractuels, dont le permis poids lourds est demandé dans l'exercice de leurs fonctions, sur présentation d'une facture acquittée,
- INDIQUE que les crédits sont prévus au budget communal 2025, article 6470, budget communal M57.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- ⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ informe les élus que les travaux du Square Legendre ne sont pas terminés mais qu'il est tout de même en service. Reste la pose du portail, des 2 tables et des bancs à réaliser.
- ▶ informe les élus que les travaux de l'école des Petits suivent leur cours. L'enduit a été décalé suite aux fortes températures de ces derniers jours.
- ▶ informe que l'appel d'offres pour les travaux de la rue du 4 septembre (entre la rue de Thou et la rue du Puits Veneau) est en ligne sur la plateforme AWS. Réponse attendue début septembre 2025.
- ▶ informe les élus que l'inauguration de l'agrandissement de la bibliothèque et des boîtes-à-livres aura lieu le 20 septembre 2025 après-midi.
- ▶ a eu un problème avec la Préfète suite à la fermeture des écoles les 1^{er} et 02 juillet 2025 après-midi (vigilance rouge canicule) avec mise en place d'un service minimum.
- ▶ informe les élus que la commune a été retenue « Village d'Avenir » pour les travaux d'ingénierie de la poterie. Il va falloir constituer un groupe de travail avec les élus.

- ⇒ **Madame POULAIN Véronique** ▶ informe les élus que le Directeur du magasin B1 a donné des chocolats aux écoles. Les enfants étaient ravis.

⇒ **Madame GAUDIN HENAFF Evelyne** ▶ avertit les élus que le feu d'artifices, suivant les directives de la Préfecture du Loiret, peut être interdit. Les jeux se dérouleront en bords de Cheuille.

⇒ **Monsieur GOURON Christian** ▶ informe que le banc près du lavoir n'a toujours pas été nettoyé.

▶ évoque les poubelles déposées au gymnase. Les gens n'ont aucun respect. Monsieur le Maire signale que les containers ont été supprimés.

▶ informe les élus qu'un boîtier des portiques du pont est ouvert. Monsieur le Maire l'a déjà signalé au Département.

⇒ **Monsieur LECHAUVE Michel** ▶ informe les élus que l'arrêté concernant le déversoir d'orages est enfin arrivé à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (12 pages).

⇒ **Monsieur CHAUMONT Philippe** ▶ évoque aux élus le problème de la rue des Jamets/rue des Charmis : le panneau « STOP » n'est respecté mais la signalisation reste ambiguë.

▶ s'étonne de ne pas avoir été averti que Monsieur MARETTE Jean-François n'occupait plus le même poste. L'information a été communiquée dans un compte-rendu de réunion d'adjoints. Monsieur GOURON demande si le personnel des Services Techniques prend des initiatives. Il lui est répondu négativement. Monsieur MORIN demande aux élus de s'adresser directement à Monsieur DESLOT Guillaume pour tout problème lié aux Services Techniques.

▶ évoque les jeux du 14 juillet qui ne se font pas au Square Legendre mais vers le terrain de pétanque. Trouve cela très bien mais sollicite une réunion avec le Comité des Fêtes pour l'organisation.

⇒ **Monsieur DENIS Alain par l'intermédiaire d'Arlette LEMELIN**

▶ demande la suppression de l'abribus au Buisson car tout le monde s'arrête pour uriner à l'intérieure. A voir.

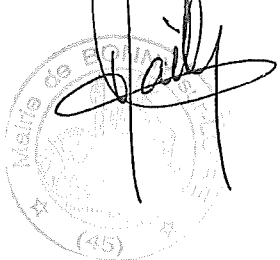
▶ Monsieur MORIN informe Madame LEMELIN qu'il n'a pas une bonne nouvelle pour elle car les travaux de voirie demandés au Buisson n'ont pas été retenus par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye en 2025.

⇒ **Madame BERTRAND Laurence** ▶ demande l'intervention du policier municipal pour des problèmes de voisinage + maison en friches à côté de chez son père.

⇒ **Monsieur MORIN Jean-Michel** ▶ informe les élus de l'installation d'un nouveau commerçant sur le marché du samedi qui vend des plats cuisinés (tartiflette, choucroute, rougail/saucisses, paella...) à compter du 12 juillet 2025. Les invite à venir sur le marché.

La séance est levée à 20 h 27.

Le Maire,
Michel CHAILLOU



Le Secrétaire de séance,
Valérie LANG

The image shows a handwritten signature of Valérie LANG.